

Infolettre

AGESSS



ÉTAT DE SITUATION DU PL 160 ET POURSUITE DU PROCESSUS JUDICIAIRE DEVANT LA COUR D'APPEL

Le 19 juin 2018

Bonjour à tous,

Dans notre [Infolettre du 29 novembre 2017](#), nous vous informions de la décision rendue le jour même par la Cour d'appel, à l'effet de suspendre le dossier jusqu'à ce que soit connu le sort réservé au PL 160, ou au plus tard le 15 juin 2018. Ainsi, le dépôt des mémoires d'appel des parties fut suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous confirmons que le PL 160 n'a pas été sanctionné par l'Assemblée nationale et que l'échéancier du 15 juin 2018 est expiré. Par conséquent, le dossier devant la Cour d'appel doit se poursuivre.

Ainsi, le lundi 18 juin 2018, nos procureurs ont reçu le mémoire d'appel préparé par le procureur général. De notre côté, nos procureurs ont soixante (60) jours afin de transmettre notre mémoire d'appel à la partie adverse et à la Cour d'appel. Sachez que le travail de rédaction est débuté par nos procureurs et que nous contribuons à celui-ci. Après le dépôt de notre mémoire, une date d'audition sera déterminée par la Cour d'appel afin que le tribunal puisse entendre le dossier.

Nous vous tiendrons informés quant aux développements dans ce dossier.

Meilleures salutations,

L'équipe de l'AGESSS |



Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
601, rue Adoncour, bureau 101
Longueuil (Québec) J4G 2M6
T : 450 651-6000 | SF : 1 800 361-6526 | F : 450 651-9750
agecss@agecss.qc.ca | www.agecss.qc.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux! Facebook [AGESSS](#) - Twitter [@agecss_info](#)

This information is not available in English. For further details concerning this email, please contact us at 450 651-6000 or 1 800 361-6526.

Si votre courriel ne supporte pas les liens hypertextes, veuillez copier et coller le lien dans votre navigateur.

Prenez note que certains établissements ne vous donnent pas accès à des sites Web extérieurs ou encore que seuls certains sites Web présélectionnés vous sont accessibles. Il est donc possible que l'hyperlien contenu dans ce message ne fonctionne pas. Pour remédier à cette situation, vous pouvez nous transmettre votre adresse de courriel personnel. Il suffit d'envoyer cette information à agesss@agesss.qc.ca. Merci de votre collaboration.

Pour vous désabonner des envois de l'AGESSS, veuillez nous en faire part par courriel à agesss@agesss.qc.ca. Prenez toutefois note que toutes les informations de l'AGESSS sont dorénavant transmises par voie électronique seulement.



FIERS PARTENAIRES DE L'AGESSS